

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE TRAVAUX FORESTIERS : TRAVAUX DE SYLVICULTURE

FORMATION PROFESSIONNELLE / ADULTES

Document mis à jour le 9 avril 2024

OBJECTIFS

- **Objectif évaluable** : obtenir le Brevet Professionnel Agricole Travaux Forestiers : Travaux de Sylviculture
- **Objectif de formation** : maîtriser les travaux d'entretien de jeunes peuplements et de reboisement.

DURÉE / LIEU

1130 h / CFPPAF de Mirecourt

DÉBOUCHÉS

Métiers :

- Ouvrier sylviculteur qualifié
- Salarié en travaux sylvicoles

Poursuite d'études :

- Bac Professionnel Forêt
- BP RBM
- BTS A GF

taux de présentation à l'examen : 75%

taux de réussite* : acquis : 83%

en cours d'acquisition : 17%

taux d'insertion professionnelle à 6 mois** : NC

taux de satisfaction*** : 75%

* rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats se présentant à l'examen 2022-2023

** pourcentage d'apprenants ayant un contrat de travail 6 mois après la formation 2022-2023

*** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction 2022-2023)

(fiche RNCP) : NC

- Date d'enregistrement de la certification : 19/07/2007
- Évaluation par UC (Unités Capitalisables)
- Si validation partielle du diplôme, possibilité de valider les UC manquantes dans les 5 ans à partir de l'inscription à l'examen.
- Possibilité d'adaptation du parcours (VAA)

STRUCTURE

Suivant parcours individualisé :

- UCG1 : Français – Mathématiques – Informatique
- UCG2 : Social
- UCG3 : Gestion durable – Sécurité
- UCO1 : Sylviculture – Biologie Forestière
- UCO2 : Agroéquipement – Mécanique petite tronçonneuse
- UCS 1 : Plantation
- UCS 2 : Dégagement/nettoisement
- UCS 3 : Dépressage
- 2 UCARES :
 - Sylviculture mécanisée
 - Bûcheronnage

ORGANISATION

- **Formation diplômante de 1130 h :**
 - 850 h en centre (maximum)
 - 280 h en entreprise entre octobre et avril
- Rentrée entre fin août et fin décembre
- Diplôme de niveau 3
- **RNCP : 5832** (certificateur : MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE) : taux d'insertion global (fiche RNCP) : NC / taux d'insertion dans le métier

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de plus de 18 ans
- Avoir des capacités physiques suffisantes (endurance, résistances aux intempéries)
- Être motivé pour le travail en forêt
- **Contacter le responsable de formation :**
 - M. THIERY (06-21-41-29-43)
- **Personne en situation de handicap** : contacter notre référente handicap Mme VALLANCE

- Bâtiments accessibles aux PMR

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

* sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.

Tarif : de 12 500 à 15 500 €

Salariés :

- Financements et/ou rémunérations possibles par son fonds d'assurance formation (ex : OCAPIAT, Transition Pro, CPF...)

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunérations possibles par France Travail
- Opération financée par la Région Grand Est
- Rémunérations possibles par la Région Grand Est



Financé par
l'Union européenne

ATOUTS DE LA FORMATION

- Alternance centre – entreprise
- Formation en situation réelle sur chantiers forestiers
- Intervention de formateurs professionnels
- Formation à la sécurité :
 - Certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
 - Gestes et Postures